

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METALSTAR PANTONE 872 07 2872  
Code du produit : 076461RN0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302      Nocif en cas d'ingestion.  
H319      Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410      Très toxique pour les organismes  
                 aquatiques, entraîne des effets néfastes à  
                 long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264      Se laver la peau soigneusement après  
                 manipulation.  
P273      Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280      Porter un équipement de protection des  
                 yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P337 + P313      Si l'irritation oculaire persiste: consulter un  
                 médecin.  
                 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
P501      Éliminer le contenu/ récipient dans une  
                 installation d'élimination des déchets  
                 agréée.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
cuivre	7440-50-8	Acute Tox. 4; H302	>= 25 - < 50

**METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

	231-159-6 01-2119480154-42	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié	64742-46-7  265-148-2 649-221-00-X	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10 - < 20
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6  231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
résines de pétrole	64742-16-1  265-116-8	Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 10
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène	6846-50-0  229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
octadécylamine	124-30-1  204-695-3 612-282-00-8 01-2119473804-32	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,25 - < 1
amines, suifakyle hydrogéné	61788-45-2	Skin Irrit. 2; H315	>= 0,025 - <

**METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

	(90640-32-7) 262-976-6 612-284-00-9	Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	0,1
--	---	---	-----

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## **METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	27.02.2023	102000029151	Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale contre les feux métalliques  
Sable sec  
poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	27.02.2023	102000029151	Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (Poussière)	1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

**METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

			(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cuivre	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
	diisobutyrate de 1- isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,62 mg/m3
Consommateurs		Ingestion	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg



**METALSTAR PANTONE 872 07 2872**

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,00 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,35 mg/m3
amines, suifakyle hydrogéné	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,035 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,04 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Eau douce	0,0078 mg/l
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Sol	65 mg/kg
	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	STP	0,100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Sédiment marin	121 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg
	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,0014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,29 mg/kg
amines, suifakyle hydrogéné	Sol	1,05 mg/kg
	STP	3 mg/l
	Sédiment marin	0,529 mg/kg
	oral (secondary poisoning)	83,3 mg/kg
	Eau douce	0,00026 mg/l
amines, suifakyle hydrogéné	Eau de mer	0,00026 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,55 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	3,76 mg/kg
	Sédiment marin	376 mg/kg
	Sol	10 mg/kg
	Intermittent Release	0,0016 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

- Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- 

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : or
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
- Inflammabilité : Donnée non disponible
-

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non pertinent
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	> 22 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	27.02.2023	102000029151	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.497 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **cuivre:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

##### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **octadécylamine:**

Evaluation : Irritant pour la peau.

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

### **octadécylamine:**

Evaluation : Corrosif

### **amines, sulfure hydrogéné:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classé sur la base des conditions citées dans Nota N  
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note N)

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur  
- Evaluation base de tests sur les animaux.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **octadécylamine:**

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Foie, Système digestif, Système immunitaire

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**amines, sulfakyle hydrogéné:**

Organes cibles : Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**octadécylamine:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**amines, sulfakyle hydrogéné:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:**

**cuivre:**

Remarques : Donnée non disponible

**poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**cuivre:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10  
Facteur M (Danger à long) : 10

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

terme (chronique) pour le milieu aquatique)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **résines de pétrole:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 2,46 mg/l

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **octadécylamine:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10  
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

---



## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

aquatique)  
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Composants:

##### **cuivre:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	27.02.2023	102000029151	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**amines, suifakyle hydrogéné:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Poudre de cuivre)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

(Copper metal powder)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Copper metal powder)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**  
Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

---

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	27.02.2023	102000029151	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié (Numéro sur la liste 3) diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène (Numéro sur la liste 3) néodécanoate de manganèse (Numéro sur la liste 3)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international

## METALSTAR PANTONE 872 07 2872

Version 5.0      Date de révision: 27.02.2023      Numéro de la FDS: 102000029151      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 13.12.2018

---

de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR